

Rapport de la Commission de Régulation Assemblée générale, mardi 11 mars 2008

La Commission de Régulation (CoRé pour les amateurs de sigles) est née à la suite de tensions, mésententes et incompréhensions entre Monsieur Debély, chef du DFAS et nous. Lorsque je dis nous dans ce contexte, il faut entendre les associations partenaires signataires de la CCT-ES, côté employés (SSP, ASI, ANCIS, ANTES) **et** employeurs (ANMEA).

Souvenez-vous des nombreux courriers échangés en 2007 entre M. Debély et « nous ».

La signature de notre CCT-ES était à peine sèche qu'était remis en cause l'un de ses principaux principes, à savoir notre lien avec la fonction publique. Et par là tout espoir de faire appliquer une diminution d'horaire du personnel accompagnant ...

Conscient que le dialogue était pour le moins tendu, peut-être un peu impressionné par nos conférences de presse (Associations partenaires côté employés et le lendemain, ANMEA, mais avec des propos allant dans le même sens !), Monsieur Debély a pris l'initiative de proposer une Commission de Régulation. Cette commission bipartite (Etat d'un côté, ANTES, ASI, ANCIS, SSP et ANMEA d'autre part) a pour but, tenant compte de la volonté des parties signataires de la CCT-ES d'achever la rédaction des annexes faisant encore défaut à la CCT-ES et d'assurer l'évolution du contenu de cette dernière dans le temps, de créer un espace d'information et d'échange mutuel. Une charte de collaboration parle également de l'importance de rencontres régulières entre les représentants de l'Etat et les Signataires afin d'assurer le bon déroulement des négociations concernant la CCT-ES et sa mise en application de façon concertée. De plus – et c'est là une condition impérative à de bonnes relations entre l'Etat et les partenaires sociaux, -les propositions une fois avalisées par le Conseil d'Etat doivent être des engagements allant au delà de la législation en cours. Monsieur Debély a assuré les associations de ses intentions à cet égard: « la Commission de Régulation a été créée dans le but de trouver des accords pérennes » a-t-il dit.

Cette charte signée, la Commission de Régulation s'est réunie à 5 reprises depuis le 11 juillet 2007. Y sont représentés paritairement l'ANMEA et les associations du personnel (pour ces derniers : Michel Fortin pour l'ANCIS, Liliane Avondet-Chennit pour l'ASI, Anne Favre pour le SSP groupe institutions sociales et moi-même pour l'ANTES), et l'Etat par M. R. Debély, M. J. Laurent et M. C. Müller.

Le but étant de mettre enfin sous toit et en vigueur les dernières annexe de la CCT-ES (Piquets, Formation et Perfectionnement, Stagiaires) de réaliser l'introduction de la nouvelle grille salariale, mais aussi de mener à bien l'abaissement d'horaire au même niveau que celui des fonctionnaires, nous avons repris tous ces axes, point par point, avec le Chef de département.

Il est vite apparu, ainsi que l'on s'en doutait, que l'aspect financier freine largement la mise en place de ces dernières annexes. Réalistes, nous avons fait une proposition d'échéancier et proposé au Chef du DSAS un plan permettant la mise en vigueur de ces derniers points sur 4 ans, soit de 2008 à 2011. Nous avons demandé que soit montrées nos propositions au Conseil d'Etat.

Le 13 décembre 2007, M. Debély a pu nous annoncer qu'une partie de nos propositions avait reçu bon accueil de la part du Conseil d'Etat et que notre projet pour 2008 était accepté !

Néanmoins, et c'est sur ce point que nous sommes déçus et fâchés, M. Debély n'a pas montré l'entier de notre échéancier au Conseil d'Etat. Nous n'avons donc toujours pas d'assurances que soit enfin mis en vigueur un des points centraux de notre CCT, à savoir l'abaissement d'horaire pour le personnel accompagnant.

Une lettre signée par l'ANMEA et les associations professionnelles a donc été envoyée au Conseil d'Etat pour le remercier pour les points acceptés mais aussi pour l'informer des travaux en cours et pour lesquels nous avons besoin de fixer avec lui et au plus vite un nouvel échéancier de mise en vigueur.

A ce jour, les négociations se poursuivent, pas toujours faciles, souvent tendues, mais dans un esprit de collaboration entre associations et syndicat signataires qui n'est lui jamais remis en cause.

Françoise Jaquet, 11 février 2008